



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH
DÉCISION N° 2022-452
I-I-15 Décisions, délibérations

OBJET : CONTRAT AVEC LE PETIT THÉÂTRE DE PAIN

DGA Service à la population
Direction de la Vie Culturelle
Réf : SJ/ERB 250345
DGS :
DGA :
CAB :
CS :

Le Maire de LA TESTE DE BUCH

VU l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

Considérant que la Ville de La Teste de Buch, dans le cadre de sa saison culturelle 2022-2023, organise un spectacle le 16 septembre 2022 sur le parvis du Théâtre Cravey,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer le contrat avec LE PETIT THÉÂTRE DE PAIN dont le siège est situé à la salle culturelle Harri Xuri à Louhossoa (64250) afin de donner, dans les conditions définies par celui-ci un spectacle intitulé « LE GRAND BANCAL » le vendredi 16 septembre 2022 à 20h30 au Théâtre Cravey.

Article 2 :

La Ville de La Teste de Buch s'engage à payer au PETIT THÉÂTRE DE PAIN la somme de 6013.50 € TTC par mandat administratif sous 30 jours après la représentation, répartie de la manière suivante :

- 4747.50 € TTC pour le prix de cession
- 1266 € TTC pour les frais de transport

La Ville de La Teste de Buch prendra directement en charge l'hébergement de 11 personnes en chambre simple les 15 et 16 septembre 2022.

La Ville de La Teste de Buch prendra directement en charge la restauration des dîners du 15 septembre 2022 et des déjeuners et dîners du 16 septembre 2022 pour 11 personnes.

La Ville de La Teste de Buch prendra en charge un catering.


La Ville de La Teste de Buch prendra en charge les droits d'auteur.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Trésorière Principale d'Arcachon sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de la notification et de l'exécution du marché.

Une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le 02/09/2022


Patrick DAVET

Maire de LA TESTE DE BUCH
Conseiller départemental de la Gironde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220902-DEC2022_452-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2022

Affichage : 14/09/2022

Le Maire de La Teste de Buch Patrick DAVET

